

Votre séjour en Italie

Formalités

Formalités COVID-19 (Au 06/01/2022)

Les passagers ne sont pas autorisés à entrer en Italie s'ils ont été en Afrique du Sud, au Botswana, en Eswatini, au Lesotho, au Malawi, au Mozambique, en Namibie, ou au Zimbabwe au cours des 14 derniers jours. Les passagers qui ont séjourné en Inde, au Bangladesh ou au Sri Lanka au cours des 14 derniers jours ne sont pas autorisés à entrer en Italie.

Tous les passagers voyageant depuis Allemagne, Andorre, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Groenland, Guadeloupe, Guyane française, Hongrie, Îles Féroé, Irlande, Islande, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Martinique, Mayotte, Monaco, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Réunion, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, et Tchéquie doivent détenir un résultat de test PCR négatif obtenu dans les 48 heures avant l'arrivée, ou un test d'antigène négatif obtenu dans les 24 heures avant l'arrivée.

Ceci ne s'applique pas aux passagers qui détiennent un document prouvant qu'ils se sont remis de Covid-19 dans les 6 mois précédant leur arrivée.

Les passagers doivent détenir une copie numérique d'un [Formulaire numérique de localisation des passagers](#) (dPLF) rempli avant le voyage. Les passagers mineurs peuvent être inscrits sur le formulaire de leur adulte accompagnant. Les mineurs non accompagnés doivent faire remplir le formulaire par leur parent ou leur tuteur légal avant le voyage.

Les passagers non vaccinés qui ne détiennent pas un résultat négatif au test moléculaire Covid-19 datant de moins de 48 heures ou un résultat négatif au test antigénique datant de moins de 24 heures avant leur arrivée doivent rester en quarantaine pendant 5 jours à leur arrivée et être soumis à un test moléculaire ou antigénique Covid-19 à la fin des 5 jours.

La quarantaine n'est pas requise pour les passagers qui détiennent un certificat Covid-19 (certificat numérique Covid de l'UE, laissez-passer vert ou certificat vert Covid-19) prouvant qu'ils ont été complètement vaccinés contre la Covid-19 avec un vaccin approuvé par l'[Agence européenne des médicaments](#) (EMA) au moins 14 jours et pas plus que 9 mois avant leur arrivée.



Informations Supplémentaires

PASSEPORTS, VISAS ET DOUANES

Pour un séjour de trois mois maximum, les ressortissants français doivent être en possession d'une pièce d'identité (carte nationale d'identité ou passeport, à l'exclusion de tout autre document) en cours de validité.

SANTÉ

Aucun vaccin particulier n'est-il obligatoire.

Les conditions sanitaires sont affectées par la pandémie du coronavirus.

Il est conseillé de mettre à jour les vaccinations habituelles : diphtérie-tétanos-poliomyélite, ainsi que rubéole, oreillons, et plus particulièrement rougeole (chez les enfants de moins d'un an et les femmes enceintes notamment;

La vaccination préventive contre les hépatites A et B peut être conseillée, de même que la vaccination contre la fièvre typhoïde, ou le méningocoque, selon la durée et les conditions du séjour. Il est conseillé de prendre l'avis de son médecin traitant ou d'un centre de conseils aux voyageurs.



LANGUE

L'Italie, c'est aussi le foisonnement des dialectes : sicilien, sarde, campanien, barais, frioulan, catalan, slovène, occitan, bergamasque, grec et albanais, toujours bien vivants. D'ailleurs, on dit souvent que l'Italie n'est pas un pays, mais plusieurs pays...

DÉCALAGE HORAIRE

Il n'y a pas de décalage horaire avec l'Italie.

ÉLECTRICITÉ

Adaptateur électrique : Oui

Prise: Type F / L - Voltage: 220/230 V - Fréquence: 50 Hz

TÉLÉPHONE

Forfait Européen pour les téléphones portables

- De la France vers l'Italie : 00 + 39 + indicatif de la ville (6 pour Rome) + numéro de votre correspondant (6 ou 7 chiffres). Tarification selon votre opérateur
- De l'Italie vers la France : 00 + 33 + numéro à 9 chiffres de votre correspondant (c'est-à-dire le numéro à 10 chiffres sans le 0 initial).

MONNAIE

L'euro



SÉCURITÉ

Il convient d'y respecter les mesures de prudence inhérentes à tout séjour dans des zones particulièrement touristiques. La prudence est recommandée en cas d'abord par des inconnus : les intéressés peuvent avoir des intentions malhonnêtes, et proposer des boissons ou des aliments pouvant contenir des tranquillisants.

En cas de perte de carte bancaire, il est conseillé de faire immédiatement opposition.

Il est interdit de photographier des installations militaires ou des bâtiments et sites devant lesquels stationnent des militaires ou membres des forces de l'ordre

Nous vous recommandons :

- de proscrire les signes extérieurs de richesse
- de voyager « léger »
- de ne pas laisser vos sacs et appareils photos sans surveillance
- d'utiliser les coffres dans les hôtels quand il y en a
- d'emporter avec vous une photocopie de vos documents (passeport, permis de conduire...) et de transmettre à notre agence une copie scannée, ce qui nous permettra de réagir très vite auprès des autorités consulaires de votre pays

Pour toutes urgences :

Pour un appel d'urgence : 113

Numéro d'urgence européen (UE) : 112

Une permanence consulaire peut intervenir en cas d'urgence :

Ambassade de France en Italie

Piazza Farnese 67

00186 Rome

T +39 06 68 60 11
